

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 02 juin 2023

Convocation affichée le : 02 juin 2023

Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 08 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN

Absents excusés : Véronique PICHERIT donne pouvoir à Dominique ABALAIN — Marie-Hélène BRANDILLY — Franck SAMSON

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2023/47	Taxe d'aménagement
-------------------------	--------------------

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu la délibération 2013/96 du 15 novembre 2013 institution de la taxe d'aménagement sur la commune et fixant le taux de 1.5%,

Le Maire informe que le taux de la taxe d'aménagement n'a pas été augmenté depuis 2013, que vu la conjoncture actuelle et l'augmentation des prix, il expose la nécessité d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 3%.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur le territoire de SAINT-THUAL
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

**SIGNATURES**

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Jean-Pierre BATAIS